

PORT DE CAPBRETON

ATTESTATION D'ASSURANCE



Je soussigné

Agent Général de la Compagnie

Certifie que : Monsieur

Demeurant

.....

Propriétaire du bateau de plaisance

Marque Type

Immatriculé Sous le n°

A souscrit une Police d'Assurance n°

Couvrant les risques MINIMUMS suivants :

1/ Dommages, quelle que soit la nature, causés aux ouvrages du Port, soit par les bateaux, soit par les usagers.

2/ Renflouement et enlèvement de l'épave en cas de naufrage à l'intérieur du Port ou du chenal d'accès.

3/ Dommages tant corporels que matériels causés aux tiers à l'intérieur du Port y compris ceux découlés de l'incendie du navire ou de sa réserve de carburant répandue sur le plan d'eau ou de ses installations électriques de bord.

POLICE D'ASSURANCE VALABLE DU AU

La présente attestation est délivrée pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à le

(Signature et cachet)